

Département du Doubs	République Française FRAMBOUHANS
Nombre de membres en exercice: 15 Présents : 11 Votants: 13	Séance du 18 juillet 2023 L'an deux mille vingt-trois et le dix-huit juillet l'assemblée régulièrement convoquée le 18 juillet 2023, s'est réunie sous la présidence de Sont présents: Franck VILLEMAIN, Vanessa GUINCHARD, David CHATELAIN, Charles MONNET, Thomas TOURNIER, Véronique BARTHOULOT, Bernard BROGNARD, Jean-Pierre CALI, Jérôme CHEVALIER, Sylvain LAURENT, David PRETRE Représentés: Myriam CAILLE par Franck VILLEMAIN, Emilie OUDOT par Véronique BARTHOULOT Excuses: Franck DOMECH, Ludovic LAMBERT Absents: Secrétaire de séance: David PRETRE

La séance est ouverte et M. David PRETRE, a été désigné secrétaire de séance.

Le PV du 31 mai 2023 a été adopté à l'unanimité.

DECISION PRISE EN VERTU DE L'ARTICLE L5211-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES /: - DE 2022 043

Dans le but de payer la facture de 1 280.19 € TTC à l'entreprise MOTEURS LOISIRS de Maîche (25120) concernant l'achat d'une perche élagueuse STIHL HT135, Monsieur le Maire informe de la décision :
De transfert de crédits au Budget Général à l'intérieur de la section « Investissement » :
- Article Dépenses Imprévues : - 1 280.19 €
- Article 2158 Opération 117 : 1 280.19 €

Objet: RENOUELEMENT DES CONTRATS DES AGENTS - DE 2023 043

RENOUELEMENT DE CONTRAT D'UN ADJOINT ADMINISTRATIF

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le contrat de travail d'un adjoint administratif pour un temps partiel de droit à hauteur de 15/35ème, a pris fin le 21.06.2023.

Monsieur le Maire propose de renouveler ce contrat pour une année, et ce, jusqu'au 20.06.2024.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le renouvellement du contrat d'un adjoint administratif et autorise Monsieur le Maire à signer ce contrat.

RENOUELEMENT DE CONTRAT D'UN AGENT SPÉCIALISÉ DES ECOLES MATERNELLES :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le contrat de travail d'un Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles pour un temps partiel de droit à hauteur de 28.25 heures annualisées, prend fin le 02 septembre 2023.

Monsieur le Maire propose de renouveler ce contrat pour une année, et ce, jusqu'au 01 septembre 2024.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le renouvellement du contrat d'un Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles et autorise Monsieur le Maire à signer ce contrat.

RENOUVELLEMENT DE CONTRAT DES VENDEUSES DU COMMERCE DE PROXIMITÉ « LE P'TIT MAG » :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le contrat de travail du poste de vendeuse n° 2 (tableau des emplois 30h/35h), vendeuse au P'tit Mag, pour un temps partiel de droit à hauteur de 30 heures par semaine, prendra fin le 31 août 2023.

Monsieur le Maire propose de renouveler ce contrat, sur 30h par semaine, à compter du 1er septembre 2023 au 31 août 2024.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le renouvellement de contrat du poste de vendeuse n° 2.

Objet: INDEMNITÉS POUR LE GARDIENNAGE DES ÉGLISES COMMUNALES : - DE 2023 044

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le point d'indice des fonctionnaires ayant été revalorisé de 3.5 % depuis la dernière circulaire en date du 19 avril 2022, l'application de la règle de calcul habituelle conduit à une revalorisation équivalente des indemnités de gardiennage en 2023.

En conséquence, le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales est fixé en 2023 à 125.06 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à mandater la somme de 125.06 € à la paroisse du plateau de Maiche.

Objet: VALIDATION DEVIS VOIRIE NID DU CROT ET RUE DU FORT CHABROL - DE 2023 045

Monsieur l'adjoint en charge de la voirie informe le Conseil municipal que la commission a travaillé sur la possibilité de réaliser des travaux de voirie au lieu-dit « Le Nid du Crôt » et rue du Fort Chabrol dans le but de restructurer et étanchéfier la bande de roulement. Après étude des devis par la commission, il est proposé de retenir le devis de l'entreprise VERMOT de Gilley (25650) pour un montant de 20 108,15 € HT.

Après délibération à 12 voix pour et une abstention, le Conseil Municipal valide le devis et autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces afférentes à ce dossier.

Objet: VALIDATION DE DEVIS ACHAT EMIPULS - DE 2023 046

Monsieur l'adjoint en charge des bâtiments, informe le Conseil municipal de l'intérêt d'installer un appareil "Emipuls" à la salle des Tilleuls dans le but de limiter l'impact du calcaire dans les réseaux d'eau. Après étude, il est proposé de retenir le devis de l'entreprise BARBALAT de Maïche (25120) pour un montant de 3 793,50 € HT.

Après délibération à 12 voix pour et une abstention, le Conseil Municipal valide le devis et autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces afférentes à ce dossier.

Objet: VALIDATION DE DEVIS SENTIER PEDESTRE GRANDE RUE AU LOTISSEMENT LE BAS DU PARC - DE 2023 047

Monsieur l'adjoint en charge de la voirie informe le Conseil municipal que la commission a travaillé sur la possibilité de réaliser un sentier pédestre reliant le nouveau lotissement « Le Bas du Parc » à la Grande Rue dans le but de sécuriser l'accès piétons. Après étude des devis par la commission, il est proposé de retenir le

devis de l'entreprise JACQUEMAI TP de Frambouhans (25140) pour un montant de 23 002,50 € HT pour la réalisation du chemin piéton et l'entreprise LES PAYSAGES FLEURIS de Frambouhans (25140) pour un montant de 9 626.00 € HT pour la réalisation de massifs et la pose de clôtures bois.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal valide les devis et autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces afférentes à ce dossier.

Objet: RESERVATION DE TERRAIN AU LOTISSEMENT « AUX ECHANGES » - DE 2023 048

Réservation 2024 :

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Me BARNAS Amanda reçu le 10 juin 2023, qui souhaite réserver les parcelles n° 16 situées au lotissement « Aux Echanges » d'une superficie totale de 780 m². Cette demande fera partie des réservations 2024 au prix de 75.00 € HT le m².

Après délibération à l'unanimité, le conseil municipal valide la proposition, un courrier sera envoyé à la personne intéressée.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Me CHOULET Vanessa et ROCHAT Boris reçu le 08 juin 2023, qui souhaite réserver les parcelles n° 10 et 11 situées au lotissement « Aux Echanges » dans le but d'y construire une maison mitoyenne. La parcelle n°10 a une superficie de 385 m² et la parcelle n°11 a une superficie de 380 m². Cette demande fera partie des réservations 2024 au prix de 75.00 € HT le m².

Après délibération à l'unanimité, le conseil municipal valide la proposition, un courrier sera envoyé aux intéressés.

QUESTIONS DIVERSES

Suite à l'étude thermique, aux test d'étanchéité à l'air, Monsieur l'adjoint en charge des bâtiments présente un avant-projet de rénovation du bâtiment situé au 1 rue de la Fromagerie réalisé par un architecte, dans le but de renforcer l'isolation extérieure..

La séance est levée à 21h45

Frambouhans, le 18 juillet 2023

Le secrétaire de Séance

David PRETRE

Affiché le

Pour extrait conforme

Le Maire Franck VILLEMANN



